mar., 27 juil. 2021 10:46

23 pièces jointes

VILLE DE LONS LE SAUNIER

28 JUIL. 2021

COURRIER

Zimbra

réponse INAO - Modification simplifiée N°5 du PLU de LONS LE SAUNIER (39)

De: SUAREZ Nathalie <n.suarez@inao.gouv.fr>

Objet: réponse INAO - Modification simplifiée N°5 du PLU

de LONS LE SAUNIER (39)

À: contact@lonslesaunier.fr

Cc: ddt-sahec pa <ddt-sahec.pa@jura.gouv.fr>

Monsieur le Maire,

Veuillez trouver ci-joint l'avis relatif au dossier cité en objet.

Recevez, Monsieur le Maire, mes cordiales salutations.

Copie: DDT 39



Nathalie SUAREZ

Secrétaire administrative - Délégation Territoriale Centre Est - Site de Dijon Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) Parc du Golf - 16 rue du Golf

21800 QUETIGNY

Tél: 03.80.78.71.94 - 07 64 20 48 96

n.suarez@inao.gouv.fr





AVI_Modif5_Plu_LonsleSaunier_210726.pdf 593 ko



Le Délégué Territorial Adjoint

Dossier suivi par : Nicolas GUILLEMONT

Téléphone: 03 80 78 71 90

Courriel::n.guillemont@inao.gouv.fr

N/Réf: SM/NG/NS - 21-303

V/Réf: 2021-1076 CB /OB

Dossier suivi par Caroline BUCHET

Objet : Modification simplifiée n° 5 du PLU

Commune de Lons-Le-Saunier (39)

Monsieur le Maire Mairie de Lons-le-Saunier 4 avenue du 44ème Régiment d'Infanterie BP 70340 39015 LONS-LE-SAUNIER

Quetigny, le 26 juillet 2021

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu en date du 13 juillet 2021 vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet d'élaboration du PLU de la commune citée en objet.

La commune de Lons-Le-Saunier est incluse dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Protégées (AOP) : « Comté », « Côtes du Jura », « Crémant du Jura », « Macvin du Jura », « Morbier » ainsi que dans celle de l'Indication Géographique Spiritueux (IG) « Marc du Jura ».

Elle appartient également aux aires de production des Indications géographiques Protégées (IGP) « Cancoillotte », « Emmental Français Est-Central », « Gruyère », « Porc de Franche-Comté », « Saucisse de Montbéliard », « Saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau », « Volailles de Bourgogne ».

La commune de Lons- le-Saunier a adopté son PLU le 12 novembre 2012. Il a fait l'objet depuis, de 4 modifications simplifiées. Considérant à ce jour que le règlement du PLU comporte encore des erreurs matérielles à corriger, il est prescrit une cinquième modification simplifiée de celui-ci. Il est aussi proposé d'intégrer considérablement l'environnement dans le document, en adoptant des mesures permettant la valorisation environnementale au sein du règlement.

L'objectif est de corriger les erreurs matérielles afin d'éviter les risques juridiques liés à leur mise en œuvre. Il est prévu de supprimer les emplacements réservés devenus obsolètes et de changer la destination de certains bâtiments afin de régulariser des situations administratives et de faciliter les accès. Il est aussi décidé de créer un nouvel espace vert à protéger sur un terrain appartenant à la commune, de réglementer les types d'essences végétales qui peuvent être implantées dans la secteur urbain et d'encourager le compostage.

Aucune de ces mesures ne modifie l'économie générale du PLU ni n'engendre de consommation d'espace supplémentaire.

.../...

L'INAO ne peut que regretter la disparition de surfaces agricoles. Cependant, la priorité donnée à la mobilisation des dents creuses et à la réhabilitation ainsi que le choix d'OAP favorisant le développement de formes urbaines plus denses démontrent la volonté communale d'une gestion raisonnée des espaces.

Dans ce contexte, l'INAO n'a pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet de modification simplifié dans la mesure où celui-ci n'a aucun impact en terme de consommation d'espace sur les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO)

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération

Pour la Directrice, Et par délégation, Stéphane MEUNIER

Copie DDT 39

www.mao.gouv.fr